



TAXE D'APPRENTISSAGE 2010
SUR SALAIRES 2009

L'I.F.A.

INSTITUT DE FORMATION PAR L'ALTERNANCE



La taxe d'apprentissage financera les :

- **BTS Transport**
- **BTS Assistant de Manager**
- **BAC Professionnel Logistique**

est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du

QUOTA

pour les niveaux suivants :

Catégorie B : Niveau II et III

Catégorie A : IV et V (par extension)

Catégorie C : I (par extension)

Comment nous verser la taxe ?

En vous adressant à un **Organisme
Collecteur/Répartiteur de Taxe d'apprentissage.**

Ce service prend en charge vos démarches
administratives

Contact : Yolande DUVAL

Parc Tertiaire

15, rue des Castors - 76290 MONTIVILLIERS
Tél. : 02 32 79 50 90 - Fax : 02 35 30 53 78

